AISEAU PRESLES

SERVICE CADRE DE VIE ET LOGISTIQUE
Environnement

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT. PERMIS UNIQUE - ETABLISSEMENT DE CLASSE 2

Concerne : la demande de la Srl CRYSTAL COMPUTING, rue de Ghlin 100 à 7331 St-Ghislain,

En vue : d'apporter les modifications suivantes au permis unique de 28/06/2024 :
- suppression d'un des bâtiments autorisés (centre de données 1) et les équipements y relatifs ;
- augmentation de la taille et de la capacité de stockage informatique du bâtiment n°2 ;
- modification urbanistique et techniques mineures du bâtiment administratif ;
- modification des processus de refroidissement du bâtiment 2 via l'augmentation de tours de refroidissement, alimentées par de l'eau froide de la Sambre, en remplacement de système de refroidissement par air,

Situation : rue J. Monnet 1 à 6240 Farciennes.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale de Aiseau-Presles à partir du 15 décembre 2025.

*** Date d'affichage de la demande : 09 décembre 2025.**

*** Date d'ouverture de l'enquête : 15 décembre 2025.**

*** Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : à l'Administration Communale d'Aiseau-Presles – Service Cadre de Vie et Logistique (Environnement – Bloc B) – rue J. Kennedy, 150 à 6250 Roselies, le 07 janvier 2026 à 11h00.**

*** Les observations écrites peuvent être adressées à : l'Administration Communale de Aiseau-Presles – Service Cadre de Vie et Logistique (Environnement – Bloc B) – rue J. Kennedy, 150 à 6250 Roselies.**

Le bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable sur rendez-vous préalable au 071/260.612.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service Travaux/Environnement au 071/260.612.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale de Aiseau-Presles dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en Environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur ;
- du Conseiller en Environnement : M. DEYONGHE – tél : 071/260.666 ou du Conseiller en Aménagement du Territoire : M. LALIEU – 071/260.668.
- du Collège Communal.
- Des Fonctionnaires technique et délégué: Service Public de Wallonie – DPA et Urbanisme - rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi – tél : 071/65.47.80.

Les Fonctionnaires technique et délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique.

Fait à Aiseau-Presles, le 09 décembre 2025.